

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/07/2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Vincent LAUER

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 14
Absents : 1
Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BEAUR Emmanuelle, M. CERISIER Vincent, M. CHABAUTY Alexandre, Mme CHARTRIN Noémie, M. CHASSAT Alexandre, Mme DHYEVRE Caroline, M. GRIVOT Jacques, M. LAUER Vincent, M. LEFOULON Christophe, Mme NEUVY Violaine, Mme SERRAZ Cynthia, M. SOYER Thierry, M. THABUTEAU Aurélien, Mme THEUTTHOUNE Gisèle

Procuration(s) :

Mme TESSIER Sylviane donne pouvoir à M. LEFOULON Christophe

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme TESSIER Sylviane

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LAFORGE Kelly

Date de convocation
04/07/2020

Date d'affichage
04/07/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Délibération n° 2020/22

Désignation du délégué
EAUX DE VIENNE SIVEER

OBJET

Délibération n° 2020/22

Désignation du délégué EAUX DE VIENNE SIVEER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5711-1 ;

Vu l'article 9-1-2 des statuts du syndicat Eaux de Vienne-Siveer qui entreront en vigueur le 29 juin 2020 si le second tour des élections municipales se tient le 28 juin 2020;

Vu l'article 4-1-2 du Règlement intérieur du syndicat Eaux de Vienne-Siveer;

Considérant qu'en application de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en oeuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, le transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de communes Vienne & Gartempe a été reporté au plus tard au 1er janvier 2026, et que dès lors la commune est titulaire de la compétence Assainissement;

Page 1/3

Considérant que la Commune d'Antigny, membre de la communauté de communes, a transféré au syndicat Eaux de Vienne-Siveer toute ou partie de

Mairie d'ANTIGNY - 42 Place de la Mairie - 86310 ANTIGNY

Téléphone : 05.49.48.04.49 - Fax : 05.49.48.44.82

mail : mairie@antigny86.fr

AR PREFECTURE

086-21860062-20200710-10072020_22-DE
Regu le 16/07/2020

Délibération n° 2020/22

Désignation du délégué
EAUX DE VIENNE SIVEER

sa compétence Assainissement,

Considérant que l'ensemble des cinquante communes, adhérentes du Syndicat Eaux de Vienne-Siveer situées sur le territoire de la communauté de communes Vienne & Gartempe, disposent de huit postes de délégués titulaires au sein du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer,

Considérant qu'il est nécessaire de réunir les représentants de ces communes au sein d'un collège électoral afin qu'il soit procédé à la désignation de leurs délégués au Comité syndical;

Que la Commune d'Antigny doit désigner 1 électeur parmi les membres de son Conseil municipal;

Après en avoir délibéré, et sous réserve que le second tour des élections municipales se tienne le 28 juin 2020, le Conseil municipal décide :

- de désigner au sein du collège électoral d'Eaux de Vienne-Siveer du territoire de la CCGV **Madame BÉAUR Emmanuelle**
- autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Communes	Population légale 1er janvier 2020	Nombre d'électeur EdV à désigner
Adriers	727	1
Antigny	569	1
Availles-Limouzine	1298	1
Béthines	478	1
Bouresse	601	1
Bourg-Archambault	195	1
Birgueil-le-Chantre	520	1
Coulonges	242	1
Fleix	137	1
Goux	499	1
Haims	229	1
Jouhet	534	1
Journet	377	1
La Bussière	333	1
La Trimouille	912	1
La Chapelle-Viviers	565	1
Lathus-Saint-Rémy	1238	1
Lauthiers	71	1
Leignes-sur-Fontaine	650	1

Page 2/3

Lhonnaizé	882	1
Liglet	315	1
L'Isle-Jourdain	1177	1
Luchapt	251	1
Lussac-les-Châteaux	2363	2
Mauprévoir	618	1
Mazerolles	864	1
Montmorillon	6416	4
Moullismes	384	1
Moussac-sur-Vienne	456	1
Nalliers	330	1
Paizay-le-Sec	477	1
Persac	789	1
Pindray	261	1
Plaisance	169	1
Pressac	580	1
Queaux	537	1
Saint-Germain	953	1
Saint-Léomer	186	1
Saint-Martin-l'Ars	390	1
Saint-Savin	862	1
Saulgé	1025	1
Sillars	625	1
Saint-Laurent-de-Jourdes	203	1
Saint-Pierre-de-Maillé	897	1
Thollet	159	1
Usson-du-Poitou	1281	1
Valdivienne	2789	2
Verrières	1034	1
Le Vigeant	726	1
Villemort	110	1
	TOTAL :	55

Délibération n° 2020/22

Désignation du délégué
EAUX DE VIENNE SIVEER

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANTIGNY
Le Maire,

Page 3/3

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

SERRAZ Cynthia

